

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : MDE 31/022/2007 – ÉFAI

25 octobre 2007

AU 274/07

Détention au secret / Craintes de torture ou de mauvais traitements /  
Préoccupations pour la santé

YÉMEN

Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi (h)

---

Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi est actuellement détenu au secret, une situation qui l'expose gravement au risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Il est en outre possible qu'il ne bénéficie pas des soins médicaux dont il a besoin. Amnesty International pense qu'il s'agit peut-être d'un prisonnier d'opinion détenu en raison d'articles de presse dans lesquels il aurait critiqué les autorités.

Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi aurait été arrêté le 12 octobre à l'aéroport de Sanaa, la capitale, par des agents des forces de sécurité nationales, alors qu'il rentrait d'Égypte, où il était parti se faire soigner. Il doit toujours être régulièrement suivi par un médecin. Sa famille n'a pas été informée de son lieu de détention, ce qui est contraire à la fois à la loi yéménite et au droit international, bien que certaines informations laissent à penser qu'il est détenu par les forces de sécurité nationales à Sanaa.

La famille de Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi a écrit au président Ali Abdullah Saleh et à la ministre des Droits humains afin d'obtenir des informations sur son lieu de détention et de demander sa libération. La ministre aurait demandé à son homologue de l'Intérieur d'enquêter afin de donner suite à la plainte de la famille, mais on ignore toujours où Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi est détenu, et il reste exposé au risque de subir torture et autres formes de mauvais traitements.

Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi aurait rédigé des articles pour l'hebdomadaire Attariq, basé à Aden, dans lesquels il aurait critiqué les autorités yéménites.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International a exprimé à maintes reprises sa préoccupation au sujet des forces de sécurité yéménites, dont les membres arrêtent et placent en détention des personnes au mépris des principes du droit et des engagements internationaux du Yémen en matière de droits humains. Les autorités arrêtent ceux qui critiquent l'État et les opposants politiques présumés sans que soient respectées les mesures de contrôle judiciaire prévues par la loi, et les personnes appréhendées sont souvent soumises à de longues périodes de détention au secret et d'interrogatoire, au cours desquelles certaines disent avoir été torturées ou victimes d'autres formes de mauvais traitements. Par ailleurs, de nombreux détenus ont été privés du droit de consulter un avocat ou de contester la légalité de leur détention devant une instance judiciaire. Ils sont souvent privés de liberté pendant des semaines, voire des mois ou des années, avant d'être relâchés sans avoir été jugés, ni même inculpés. Les rares procès de suspects politiques sont loin de satisfaire aux normes internationales d'équité.

## **ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en arabe, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi, qui est détenu au secret ;
- appelez les autorités à révéler son lieu de détention et à lui permettre immédiatement de consulter son avocat, de recevoir la visite de ses proches et de bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- priez les autorités de libérer Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi immédiatement et sans condition si sa détention est uniquement liée au fait qu'il a critiqué la politique du gouvernement, sans user de la violence ;
- cherchez à obtenir l'assurance qu'il n'est ni torturé, ni maltraité en détention.

**APPELS À :**

Président :

His Excellency General 'Ali 'Abdullah Saleh  
President of the Republic of Yemen

Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 127 4147**

**Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Président,**

Ministre de l'Intérieur

His Excellency Dr Rashid Muhammad al-Alimi

Ministry of Interior

Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 1 332 511**

**Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Ministre,**

Ministre des Droits humains :

Her Excellency Houda 'Ali 'Abdullatif al- Baan

Ministry for Human Rights

Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 1 444 838**

**Formule d'appel : Your Excellency / Madame la Ministre,**

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Dr Abu Bakr 'Abdullah al-Qurbi

Ministry of Foreign Affairs

Sana'a

République du Yémen

**Fax : + 967 1 276 618**

**Formule d'appel : Your Excellency / Monsieur le Ministre,**

**COPIES** aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.** APRÈS LE 6 DÉCEMBRE 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

Nom du document : MDE\_31\_022\_2007\_ext\_fra.doc  
Répertoire : \\Condor\archives\A archiver\Publics-Internes  
Modèle : C:\Documents and Settings\Frédéric\Application  
Data\Microsoft\Modèles\Normal.dot  
Titre : Yémen. Détention au secret / Craintes de torture ou de mauvais  
traitements / Préoccupations pour la santé  
Sujet : Muhammad Ahmed Abdullah al Shawi  
Auteur : ÉFAI  
Mots clés :  
Commentaires :  
Date de création : 26/10/2007 16:54:00  
N° de révision : 5  
Dernier enregistr. le : 26/10/2007 16:58:00  
Dernier enregistrement par : Geraldine  
Temps total d'édition : 4 Minutes  
Dernière impression sur : 29/10/2007 09:48:00  
Tel qu'à la dernière impression  
Nombre de pages : 2  
Nombre de mots : 739 (approx.)  
Nombre de caractères : 4 067 (approx.)